

vous saurez ce que je puis faire et vous me payerez selon que votre conscience vous le dictera. Quelle différence avec ces ouvriers qui réclament toujours une augmentation de salaire et veulent constamment diminuer le travail, ou tout au moins s'arrangent pour ne rien faire durant la journée ! Il me souvient d'avoir vu un maçon, fainéant comme quatre. Arrivé au chantier il commençait par bourrer et allumer sa pipe, faisait un tour pour chercher ses outils, revenait à sa place, examinait ce qu'il y avait à faire. Il lui fallait établir un échaffaudage : allons chercher des planches : en voici une ou deux : on les installe, mais ce n'est pas solide, ni suffisant : on les décloue et on les jette là : il en faut d'autres : tout doucement on va les chercher partout le chantier ; on n'en trouve nulle part, on met tout sens dessus dessous : en voici qui feront à peu près l'affaire, apportons-les. On les essaye ; ça ira. Où est le marteau ? je ne le trouve pas : hé là ! qui a vu mon marteau ? je m'en suis servi il n'y a qu'un instant : on a dû me le prendre. . . . Il se tourne, se retourne et finit par voir son marteau sous les planches qu'il avait déclouées. Ah ! . . . il se baisse lentement : vous croiriez qu'il a les côtes en long. Enfin, car il faut en finir, le marteau est ramassé, les planches sont fixées, et . . . une heure s'est passée avant de mettre la main à la truelle. Eh ! dis donc, le camarade, quelle heure est-il ? N'est-il pas bientôt le temps de déjeuner ? . . .

Propre à rien, va !

N'est-ce pas la aussi une manière comme une autre de voler ? Ah ! que j'aime mieux la délicatesse de conscience, les scrupules de Jean-Baptiste Laroudie !

Délicat avec le prochain, Jean-Baptiste l'était encore vis-à-vis des commandements de l'Eglise. Il aurait pu, vu la fatigue de son labeur quotidien, se dispenser du jeûne. Il ne voulut en entendre parler que quand son corps affaibli lui refusa positivement d'agir en jeûnant.

On lui demandait, sur la fin de sa vie :

— Vous devez jeûner bien rigoureusement, mon bon Laroudie ?

— Autrefois, oui ! aujourd'hui je me prive sur autre chose. Mais je n'ai pas le droit de jeûner, n'ayant plus de santé. Mon travail réclame une grande dépense de forces, et si je ne mangeais pas ma soupe le matin, je ne pourrais pas aussi bien travailler, et par conséquent je volerais mon patron, ce qui serait très grave.

— L'Eglise me dispense du jeûne, je lui obéis.

— Ne me parlez pas de ces gens qui veulent faire quand même ce qu'on les autorise à laisser de côté : pour accomplir une prescription dont on les dispense, ils manquent à tous leurs autres devoirs ! Il faut avoir l'esprit de la pénitence et, sous la direction de l'Eglise, faire celle qui convient le mieux à notre situation. Ce qui ne veut pas dire que les gens qui passent toute leur journée sur une chaise ou sur une table ne doivent pas jeûner sous prétexte qu'ils sont ouvriers !